

N° d'enregistrement : 2026O00810

SA SCEMI

ORDONNANCE

Nous, Eric GEKLE
Président du Tribunal de Commerce d'EVREUX, assisté de Me BOURCIER de
JUNNEMANN, greffier associé

Vu la requête qui précède et les motifs exposés.

Vu les articles L.225-100 et R.225-64 du Code de Commerce ainsi que l'article 21 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978.

Prolongeons jusqu'au **30 septembre 2026** le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société **SA SCEMI** dont le siège social est **23, rue Lavoisier 27000 EVREUX** RCS EVREUX **449 207 133** devant délibérer et statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice clos le **31/12/2025**.

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal.

Fait à EVREUX, le (Date de la signature électronique par le juge)

POUR EXPEDITION CONFORME

